L'Anarcho-Syndicaliste n°42
mars-avril 1981
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

PRÉSIDENTIELLES ET LAÏCITÉ...

L'Appel aux laïques, devenu pétition nationale le 17 Janvier et né à Nantes un an plus tôt, ne saurait être regardé comme un texte de circonstance, même si le moment des élections présidentielles marque naturellement un point fort de notre campagne dont les perspectives se situent bien au-delà.

Quelques certitudes

En dépit des multiples interrogations qui hantent généralement les horizons électoraux on dispose d'un certain nombre de certitudes, du moins en ce qui concerne l'école et la laïcité. Il s'agit des dispositions qui seraient prises dans l'éventualité d'une reconduction pour un second septennat de l'équipe au pouvoir.

En premier lieu la destruction de l'École laïque pour lui substituer les *Communautés éducatives,* sera poursuivi et selon toute vraisemblance accélérée: pression accrue pour la mise en œuvre des *Conseils d'école* livrant celle-ci aux associations du quartier, vote de la loi sur les *Collectivités locales* instituant le *Conseil Départemental de l'Éducation* qui place l'école sous la tutelle des élus locaux, installation dans chaque école d'une équipe éducative qui serait l'âme corporatiste de tout ce système d'autogestion tripartite.

En second lieu, le démantèlement du corps des instituteurs, tronçonné en trois groupes par l'application de la nouvelle formation des maîtres, dans le but d'affaiblir la résistance des instituteurs.

En troisième lieu, l'agression frontale contre le syndicalisme enseignant par une atteinte sans précédent au droit de grève des instituteurs chargés de direction, dans l'intention de mettre à mal le SNI-PEGC qui, malgré les *«sessions d'études»* théorisant sur l'ouverture de l'école et l'équipe éducative organisées par ses dirigeants, relie dans les faits toute une tradition manifestement opposée aux *Conseils d'école* et autres structures d'autogestion tripartite.

Et avec Mitterrand?

Le *Comité national pour l'Appel aux laïques,* s'il se doit d'avertir des conditions réservées à l'École laïque dans le cas d'une victoire du candidat sortant ne se transformera pour autant en comité de soutien d'aucun autre candidat, cela ne répondrait ni à sa nature, ni à sa vocation. Mais le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas.

En effet, dans le rôle qui est le sien, le *Comité national* a adressé une lettre à tous les candidats en même temps que le texte de l'*Appel.* C'est évidemment aux réponses des candidats se réclamant de la laïcité que nous accordons le plus d'attention.

En l'absence de réponse du candidat du P.C.F. nous nous référerons à la dernière déclaration du *Comité Central* de ce parti, en date du 11/12/80, qui s'affirme pour: *«l'ouverture de l'école sur la vie... dans l'optique d'un projet éducatif établi par la Communauté éducative».*

Si l'on compare avec le projet Giscard-Beullac, la formule qui vient à l'esprit est évidemment: *«blanc bonnet-bonnet blanc!».*

Par contre le *Comité national* a reçu du candidat François Mitterrand une réponse que nous publions en page 2 et pour la clarté de laquelle il mérite d'être remercié. Il ressort sans ambiguïté de cette explication que dans le cas d'une victoire de François Mitterrand:

1- les fonds publics continueront d'être versés aux écoles sous contrat d'association qui garderont leur *«caractère propre»* confessionnel, la loi Debré ni la loi Guermeur n'étant abrogées. Ce qui permet à M. Guermeur d'estimer *«positives»* les déclarations de Mitterrand.

2- pour ce qui concerne l'école publique, *«unifié»* avec des écoles sous contrat, Mitterrand la conçoit semble-til comme un carrefour idéologique, une sorte de creuset œcuménique où la gestion de la Communauté éducative serait aux familles spirituelles à travers les *«mouvements et associations divers»* dans le cadre de la pseudo *«démocratie participative».*

Perennité de notre combat

Nous devons à Mitterrand la même franchise que celle dont il nous a crédités: les signataires de l'*Appel aux laïques* combattront ce projet, au même titre que le projet Giscard-Beullac, c'est-à-dire au titre de la défense de la laïcité de l'école et de la défense des garanties statutaires de tout un corps de fonctionnaires.

La seule différence, c'est que Giscard-Beullac veulent bâtir la *Communauté éducative* sur la destruction du syndicalisme enseignant et notamment de la FEN et du SNI, alors que Mitterrand compte instaurer la *Communauté éducative* avec leur concours, le syndicalisme enseignant restant préservé.

Mais le syndicat restant intact, c'est aussi la possibilité de réagir et de faire front qui reste intacte, non seulement pour les enseignants mais pour tous les laïques de ce pays.

Certes la marge est singulièrement étroite. Il est vrai que dans cette marge tout peut se jouer... à la condition que le syndicalisme n'accepte pas de s'autodétruire dans l'autogestion tripartite.

Intensifier la campagne

Les conclusions s'imposent clairement: le *Comité pour la signature de l'Appel aux laïques* aura du pain sur la planche, quel que soit le résultat des élections. Il importe qu'il continue à vivre sur les bases de sa création le 17 janvier dernier.

Il faut poursuivre la campagne de signatures qui est pour nous le moyen élémentaire de faire prendre conscience, de faire prendre position et de préparer l'organisation de la riposte. A cet égard le millier de signatures supplémentaires recueilli le 17 janvier signifie que tout reste à faire. Après l'élan des premiers signataires il y a eu stagnation, ce retard devra être comblé **(1)**.

Le *Comité pour la signature de l'Appel aux laïques* poursuivra son action. Nous ne saurions faire moins que M. Guermeur qui déclarait à Vannes récemment devant le Congrès d'une organisation de l'enseignement catholique qu'il maintenait sa pression avec les 330 parlementaires de son association. A cette différence près que notre intervention se situe plutôt sur le terrain du syndicalisme et de la lutte de la classe ouvrière, pour laquelle l'école laïque est un acquis majeur.

Serge MAHE.

COMITÉ NATIONAL POUR LA SIGNATURE DE L'APPEL AUX LAÏQUES:

LETTRE AUX CANDIDATS

Depuis le vote des grandes lois républicaines de 1881 et de 1905 la laïcité de l'école et la séparation des Églises et de l'État comptent parmi les bases essentielles de la démocratie en France.

Les citoyens en général et les travailleurs en particulier, très attachés à ces valeurs, pourraient légitimement considérer comme un manquement au débat démocratique l'impasse qui serait faite par les candidats sur les problèmes que posent d'une part l'octroi de fonds publics aux écoles privées, d'autre part les projets de transformation structurelle de l'école publique remettant en cause son principe de laïcité.

C'est pourquoi le comité national qui s'est constitué le 17 janvier 1981 pour la signature de l'Appel aux Laïques vous demande de vous prononcer clairement sur la teneur de ce texte qui circule actuellement dans les départements sous forme de pétition.

(1) Il va sans dire que pour leur part les membres de l'UAS ont tous signé et fait signé l'Appel.

RÉPONSE DE F. MITTERRAND:

Paris, le 14 avril 1981,

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée, et je vous remercie vivement de me donner l'occasion de préciser mes positions sur la laïcité de l'École.

J'ai eu l'occasion, notamment lors des Assises Internationales de la laïcité organisées par le Grand Orient de France les 7 et 8 février dernier, de dire que la première loi de l'esprit laïque, c'est le refus d'être soumis à la pensée d'autrui.

Je pense que c'est un des points importants de la politique française, que de parvenir à réconcilier au sein d'un grand service public de l'Éducation Nationale les formes d'esprit les plus diverses qui devront être également respectées.

Les principes pour l'avenir sont clairs: hostilité à tout monopole d'État sur l'Éducation, liberté de choix des parents, y compris pour ceux d'entre-eux qui choisissent l'enseignement privé hors contrat et sans aide public.

Les socialistes ont toujours indiqué nettement leur préférence pour l'enseignement public, situé au centre d'un espace éducatif ouvert sur la vie, comprenant mouvements et associations divers et où, précisément, le pluralisme des idées et la liberté des convictions doivent être affirmés et éventuellement organisés sur des bases nouvelles, avec la participation de toutes les cultures et familles de pensée intéressées.

Dans cette perspective, si la plus haute charge de l'État m'est confiée, j'inviterai le Gouvernement à engager une vaste négociation, décentralisée, en vue de réaliser l'unification progressive en un grand ser-vice public de l'Éducation de l'ensemble des établissements scolaires. Cette négociation sera proposée aux établissements scolaires privés actuellement sous contrat qui l'accepteront.

Dans mon esprit, ce grand service public devra être géré démocratiquement par tous les intéressés, ce qui implique des établissements à taille humaine, la participation des familles à la tâche éducative et le droit à l'expérimentation des diverses méthodes pédagogiques.

En espérant avoir ainsi répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

François Mitterrand

PERMANENCE DE LA LUTTE DES CLASSES...

En juillet 1980, le CNPF a subi une défaite quand les confédérations syndicales ont refusé de signer son accord sur *«l'aménagement de la durée du travail»*, dont l'objectif était l'individualisation du contrat de travail, voie royale pour *«l'expression directe des salariés».* Cette défaite a été possible parce qu'il s'est trouvé assez de militant ouvriers capables de faire front, d'expliquer largement les dangers de la proposition patronale, de créer un courant suffisant pour freiner les tentations de ceux qui étaient près d'accepter, notamment la CFDT.

Mais ne nous y trompons pas: malgré cet échec du CNPF, malgré la campagne électorale qui depuis plusieurs mois monopolise l'attention, l'offensive antisyndicale se poursuit avec obstination et se développera si nous n'y prenons garde.

N'ayant pu, pour l'instant parvenir à ses fins avec les *«appareils»* syndicaux, le CNPF tente de déborder par la *«base».*

L'exemple le plus marquant est l'accord sur la 5ème équipe signé par la CFDT et la direction de BSN. Nous publions dans ce même numéro, la critique faite par nos camarades de la fédéchimie CGTFO, non signataires de cet accord.

La tentative antisyndicale consiste à mettre en place dans les entreprises, des organismes nouveaux, qui rendraient progressivement superflus les syndicats. Leur nombre étant devenu assez important à terme, les sections syndicales d'entreprises placées devant une situation de fait seraient amenées *«par la force des choses»* à entériner les expériences, voire y collaborer.

Le vice-président du CNPF Yvon CHOTARD vient de rappeler qu'il est un fervent partisan *«du dialogue social»* comme *«facteur favorisant la compétitivité dans les entreprises».*

C'est ce qu'il a retenu d'un récent voyage au Japon où (nous le citons) *«l'une des clés de la concertation permanente et de la compétitivité dans l'industrie niponne est l'existence de cercles de qualité qui regroupent au sein des ateliers, les cadres et les ouvriers et permettent la mise au point d'idées sur la marche à de l'entreprise».*

En france, nous assistons à une prolifération de nouveaux sigles. Il y a les *«ERACT»: équipes de recherches pour l'amélioration des conditions de travail*. Il y a les G.T.O., *«groupes de travail opérationnels».* Et aussi la *R.C.A., «recherche collective d'amélioration».* Il y a mille et une appellations pour qualifier les multiples initiatives décidées par le CNPF au nom de la nécessaire *«inovation sociale»* et, disent-ils, au nom de l'*«expression directe des salariés».*

En liaison avec cette tactique, vient s'ajouter la mise en place de *«groupes de concertations»,* mais aussi les propositions de nouveaux *«statuts de la maîtrise»,* tendant à lui donner d'avantage de responsabilités, y compris dans le domaine social, en la transformant en service de renseignements, et en faisant de chaque agent de maîtrise, un véritable délégué entre les salariés pris individuellement et la direction.

Que nous le voulions ou non, la multiplication des *«accords d'entreprises»* a considérablement dévalorisé la notion, et l'efficacité, des conventions collectives.

Il semble qu'aujourd'hui, la voie soit ouverte pour passer du syndicalisme d'entreprise, au *«syndicalisme»* d'atelier, de, service et à l'individualisation.

C'est une démarche parfaitement logique pour le patronat, que d'être en permanence en guerre contre le syndicalisme confédéré, donc de classe. Pour cela, le CNPF bénéficie d'alliés privilégiés. L'*«Usine nouvelle»* du 12 mars 1981 indique que *«la CFDT souhaitait engager une négociation avec le CNPF. L'organisation patronale lui a opposé une fin de non-recevoir. Il est vrai qu'un obstacle de taille sépare les deux organisations. En effet si la CFDT accepte que l'encadrement participe au processus et s'exprime comme les autres salariés, elle refuse que l'animation lui soit confiée. Or, il s'agit là pour le CNPF d'une question de principe. La démarche cédétiste prouve, en tout cas, que certains syndicats sont prêts, à certaines conditions, à monter dans le train de l'innovation sociale».*

Gageons que la divergence concernant le rôle de l'encadrement ne sera pas un obstacle majeur à surmonter. CNPF et CFDT trouveront facilement le moyen de le balayer, tant leurs intérêts sont convergeants. Les premiers ont besoin de *«l'expression directe des salariés»* qui *«n'est plus seulement le dernier cri de l'innovation sociale. A l'instar du CNPF, beaucoup d'entreprises la considèrent comme la voie la plus sûre vers l'innovation tout court. Et cette dernière, ne l'oublions pas, est l'arme de choc dont elles entendent se doter pour gagner la guerre économique dans laquelle elles sont engagées»* (*Usine nouvelle,* 12/3/81).

Les seconds trouvent dans la mise en pratique de cette formule, le moyen de réaliser les conseils d'ateliers, revendications essentielle de la centrale corporatiste, qui viendraient immanquablement se substituer au syndicat.

Le langage de la CFDT, son engagement pour un *«président de gauche»* ne nous feront pas oublier le principal: elle reste l'organisation qui milite pour l'intégration des syndicats dans les rouages de l'État afin de garantir, dit-elle, que la planification sera démocratique; elle travaille au démantèlement du syndicalisme confédéré en demandant davantage de *«pouvoirs»* pour les sections syndicales, doublées de *«conseils d'ateliers»,* afin de parfaire la division ouvrière.

Il reste que la classe ouvrière n'a pas dit son dernier mot. Il reste que, quel que soit le résultat des élections présidentielles, nous aurons à batailler. Certes, il est légitime que la classe ouvrière rejette le pouvoir actuel, responsable de l'inflation, du chômage, d'un étatisme grandissant, du démantèlement de l'école, de l'offensive contre le secteur public en faveur de la privatisation.

Mais il est capital qu'en tout état de cause, les militants ouvriers ne se laissent pas séduire par les apparences, gardent tous leur sens critique en éveil pour déjouer les pièges du néo-corporatisme, d'autant plus dangereux qu'il peut se dissimuler derrière des formules (apparemment) progressiste, véhiculées par des responsables et des organisations ayant acquis la confiance de la classe ouvrière.

Nous aurons donc à continuer le combat: à défendre le droit à la libre négociation contre la politique des revenus (qui n'est pas obligatoirement de droite), la convention collective opposée aux différentes formes d'association capital-travail, l'indépendance syndicale contre la participation.

Nous aurons à défendre de pied ferme la primauté du syndicalisme contre toute autre forme de représentation des salariés.

Dans ce combat permanent, les militants de l'UAS, comme à l'accoutumée, tiendront leur place, toute leur place. Et elle est loin d'être négligeable.

Jo. SALAMERO
le 19 avril 1981

A PROPOS DE L'ACCORD B.S.N.

Le 28 novembre 1980, la CFDT a signé chez BSN, un accord portant sur l'institution d'une 5ème équipe pour le travail posté. A juste raisons la CGTFO n'a pas signé cet accord pourtant présenté comme exemplaire par la CFDT, le patronat, la presse et la radio.

Ci-dessous le texte des camarades F.O.

Analyse syndicale de l'accord 5ème équipe B.S.N.-G.D. verre d'emballage:

Les syndicats C.G.T.F.O. de B.S.N. emballage n'ont pas signé l'accord cadre du 28 novembre 1980. Pourquoi?

PARCE QU'IL CONSACRE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL:

L'annualisation du temps de travail est une «revendication» patronale. Elle fut proposée, entre autres choses, aux organisations syndicales, en 1978, lors de l'ouverture des négociations sur «l'aménagement du temps de travail». Cette notion nous avait à l'époque alertés sur les arrières pensées du patronat. Et nous avions été amenés à soulever le problème lors de la réunion du Comité Européen du Verre (I.C.E.F.) qui s'est tenue à Tantonville en octobre 1978. Nous avions même rédigé une résolution condamnant l'annualisation du temps de travail. Cette résolution a été votée à l'unanimité (C.F.D.T. comprise!).

Or l'accord B.S.N. consacre cette annualisation du temps de travail. Il en découle la prise en compte d'une notion chère au patronat français: la prise en compte du seul temps de production comme base du temps de travail, en opposition à la notion «d'horaire collectif affiché» consacré par la loi de 1936 sur les 40 heures.

Dans le cas précis de l'accord B.S.N., un certain nombre de repos compensateurs liés à la pénibilité du travail posté ou à ses inconvénients sur le plan de la vie sociale, et considérés comme partie intégrante du temps de travail, sont ainsi définitivement gommés.

Or, de notre point de vue, cela introduit une idée fausse du temps de travail par rapport à la loi. Si l'on se tenait, en effet, au cadre législatif et réglementaire, on s'apercevrait que le temps de travail est supérieur aux 33,6 h revendiquées par l'accord.

Pour nous, nous n'avons pas changé d'optique. Et loin de considérer l'accord B.S.N. comme une avancée et par conséquent comme un modèle, nous le considérons plutôt comme un repoussoir, un exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

PARCE QU'IL REPRÉSENTE UN EXEMPLE D'INTÉGRATION:

En effet l'accord prévoit que le coût de l'opération doit être nul. C'est donc par des gains de productivité important que se mettra en place la cinquième équipe. Il est évident qu'accord ou pas, le patronat s'engage depuis quelques années dans cette voie.

Il est cependant à craindre, même si dans un premier temps cet accord minimise les pertes d'effectifs, qu'il s'engage un processus d'accélération des gains de productivité ayant des effets catastrophiques sur le niveau de l'emploi tout en aggravant, en fin de compte, les conditions de travail. Les signataires de l'accord, sciemment ou inconsciemment, s'intègrent donc aux objectifs patronaux, perdant du même coup leur pouvoir de contestation et par là-même, la possibilité de défendre efficacement les intérêts des travailleurs.

PARCE QU'IL COMPORTE DES MESURES DÉFAVORABLES AUX SALARIÉS:

En effet l'article 7 prévoit que l'accord ne peut entraîner un coût pour l'entreprise. Il prévoit même que s'il subsistait un coût résiduel, celui-ci devrait être «partagé» entre la Société et les bénéficiaires. Et comment le serait-il sinon par une amputation du pouvoir d'achat des travailleurs concernés?

PARCE QU'IL COMPORTE DES MESURES ANTISYNDICALES:

L'article 8 prévoit en effet que les études concernant la mise en place de l'accord se feront «avec les personnes concernées», c'est-à-dire directement avec le personnel posté. C'est la négation pure et simple de l'organisation syndicale en tant que représentation naturelle des travailleurs. Ceci nous paraît, ici également, très significatif d'un des axes de recherche du patronat visant à minimiser voire nier le rôle des organisations syndicales. Ceci est d'ailleurs confirmé en fin d'article, puisqu'il y est précisé que les résultats des études seront «présentés» aux instances légales «ainsi qu'aux organisations syndicales», fini le pouvoir de négociation et l'«ordre hiérarchique» des instances en dit long sur l'état d'esprit patronal.

PARCE QU'IL CONTIENT DES DISPOSITIONS CONTRAIRES A LA LOI ET A LA CONVENTION COLLECTIVE:

Ceci est expressément exprimé dans le dernier paragraphe de l'article 4 qui débute par «en dérogation à l'article L 223-8 du code du travail, à l'article 49 de la Convention Collective Nationale des Industries de Fabrication Mécanique du Verre...».

On ne saurait être plus clair.

CONCLUSION.

Cet «Accord» a été salué bruyamment par la presse proche du patronat français. Il a été qualifié par le responsable des «Relations Humaines» du groupe B.S.N.-G.D., M. Léon Donnatieu, comme le «premier accord à la japonaise», ce qui en dit très long. Car on sait bien que le patronat européen lorgne avec envie sur un certains nombres de paramètres de la vie sociale nippone... mais pas tous:ceux qui les arrangent, - le consensus social, entre autres - la productivité, etc... Ils oublient, ou font semblant que le contexte socio-économique du Japon est fort différent de celui de nos pays européens, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'emploi. Et lorsque l'on connaît l'évolution du chômage à laquelle nous sommes confrontés les uns et les autres, nous avons quelques raisons de nous méfier de ce que les patrons vont chercher dans l'exemple japonais.

NOUVELLE BRÈVE: LA SAINTE FAMILLE...

A l'issue d'un colloque organisé par la LICRA, le 21 mars à l'Unesco, la FEN, (avec A. Henry), le SNI-PEGC (avec J. Battut), le SGEN, la FCPE, la PEEP et la FNAPEEP ont adopté une résolution commune qui demande notamment: *«que tous les faits historiques se rapportant aux différents génocides existants ou ayant existé soient traités dans les manuels d'histoire».*

Ce n'est pas nous qui nous affligerons de voir apparaître dans les livres qui n'en feraient pas mention l'odieuse extermination des juifs par les nazis.

D'autant plus que les termes de la résolution laissent supposer que nos enfants connaîtront également par le menu la sanglante épopée du stalinisme, précédée dans l'histoire par la précédé dans l'histoire par la tragique répression de la *Commune de Paris* en 1871. Et pour en revenir aux Juifs il faudra bien mettre au clair ce qui se passa, longtemps avant le nazisme, dans les cités juives d'Europe Centrale que traversaient nos preux chevaliers se rendant en croisades. A propos de croisades on ne pourra plus oublier pudiquement l'horrible croisade contre les Albigeois qui alluma tant de bûchers dans le doux pays d'Occitanie où l'Église catholique se montra au moins aussi durement unificatrice que J. Ferry quand il entreprit d'apprendre le français aux Bretons.

Cela fera beaucoup de sang dans les livres sur lesquels se pencheront les chères têtes blondes. A moins que *«les familles de pensée»*, comme dit Mitterrand, qui auront à charge de gérer *«l'espace éducatif»* décident tout bonnement de s'en tenir au thème commun des chambres à gaz, plus propre à *«réconcilier les formes d'esprit les plus diverses»* déjà réunies à ce colloque.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*
Nouvelle Série
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F
C. C. P. PARENT Nicole N° 61 12 15 G LYON.
CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44800 St-HERBLAIN -
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie BLUTEAU - NANTES